

Les CHAM, qu'est-ce que c'est ?

Les **C**lasses à **H**oraires **A**ménagés **M**usique offrent aux jeunes motivés la possibilité d'enrichir leur scolarité par un enseignement musical spécialisé intégré à leur emploi du temps scolaire grâce à une collaboration étroite entre le collège Jean Renoir et le Conservatoire de Grand-Couronne et Petit-Couronne.

Élèves concernés

Ce dispositif est ouvert à tous les enfants entrant en classe de sixième manifestant des aptitudes musicales à développer et l'envie de s'investir pleinement dans une pratique artistique.

Les clés de la réussite en CHAM: **Aptitudes musicales et scolaires**
Motivation, curiosité, autonomie
Soutien des parents

Un emploi du temps adapté

En plus de l'ensemble des disciplines habituellement enseignées au collège, les élèves y bénéficient d'un deuxième cours d'éducation musicale, soit 2 h par semaine.

Au Conservatoire, des cours de musique sont dispensés dans des créneaux scolaires libérés (à titre indicatif, les cours ont lieu le lundi matin durant l'année scolaire 2019/2020 – planning susceptible de modification)

Programme hebdomadaire au Conservatoire sur le temps scolaire (4 à 5 heures) : **cours d'instrument, de formation musicale, de chant choral, atelier de pratique instrumentale de groupe.**

Afin de favoriser les rencontres avec les autres élèves et enseignants du Conservatoire, l'élève inscrit en CHAM est amené à avoir une pratique collective supplémentaire obligatoire hors temps scolaire, éventuellement sur le site de Petit-Couronne. Il est par ailleurs tenu de participer aux manifestations organisées par le Conservatoire ou le collège Jean Renoir, tout au long de l'année, afin de vivre l'expérience de la scène et la rencontre avec les publics.

Lieux d'enseignement

Le Conservatoire est situé à 200 m du collège Jean Renoir. Les élèves se rendent à pied d'un établissement à l'autre, sous la surveillance d'adultes.

Un apprentissage du vivre ensemble

Vivre la musique au cœur de son parcours de collégien, la partager, en faire l'un des outils quotidiens de sa construction : tel est l'objectif d'un engagement en CHAM.

Les compétences encouragées par le dispositif sont autant musicales que sociales et civiques. La pédagogie axée sur la pratique collective et l'expressivité va développer la qualité d'écoute du jeune, sa sensibilité, sa bienveillance et renforcer la cohésion du groupe.

Un projet de réussite

Le Conservatoire et le collège Jean Renoir proposent à votre enfant un enseignement développant des savoirs multiples, où l'éducation musicale devient le support privilégié de la mise en valeur de ses compétences. Ce dispositif favorisera son épanouissement personnel et la réussite de son parcours scolaire et artistique.

Un projet de réussite unissant, dans un partenariat équilibré, le collège, le Conservatoire, les parents et l'enfant

Résultats aux examens pour les CHAM : en 2019, **100 %** des élèves CHAM ont été reçus au DNB, **100 %** ont été admis en 2nde Générale et Technologique sur l'affectation correspondant à leur 1er vœu. Certains continuent ensuite la musique au lycée pour présenter l'option au bac et obtenir une mention.